



**A.S.A des VALLEES**  
**BP40082 88203 REMIREMONT Cedex**

**REGLEMENT PARTICULIER**

**31<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL des VALLEES**  
**« Trophée Jean-Claude DUVAL »**

**Samedi 27 et Dimanche 28 août 2016**



**DERNIER RALLYE du Comité Lorraine-Alsace POUR SE QUALIFIER à LA FINALE 2016**

**PROGRAMME - HORAIRES**

Parution du règlement ..... 9 juillet  
Ouverture des engagements : ..... 9 juillet  
Clôture des engagements : ..... **16 août**  
Parution du road-book : à retirer au Palais des Congrès de Remiremont..... le **samedi 27 août 2016**  
Dates et heures des reconnaissances ..... **le samedi 27 août de 9h à 17h**  
Vérifications administratives : ..... de 14h00 à 21h00 le samedi 27 août  
Vérifications techniques : ..... de 14h10 à 21h10 le samedi 27 août  
Au champ de Mars et Palais des Congrès de Remiremont

**Mise en parc gardé obligatoire à l'issue du passage au contrôle technique**

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs : Home Vert du palais des Congrès à **19h10 le samedi 27 août**  
Publication des équipages admis au départ : Palais des Congrès à 7h45 le Dimanche 28 août  
**Publication des heures et ordres de départ** : Palais des Congrès à 8h00 le Dimanche 28 août  
Départ du Champ de Mars de Remiremont à 8h15 le Dimanche 28 août  
Publication des résultats partiels : Palais des Congrès – Champ de Mars le Dimanche 28 août  
Arrivée au Champ de Mars Remiremont à 19h00 le Dimanche 28 août  
Vérification finale: Garage Prestige Automobile à Saint Etienne les Remiremont le Dimanche 28 août  
Publication des résultats du rallye 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent le Dimanche 28 août  
Remise des prix : au Palais des Congrès 1<sup>er</sup> étage restaurant à 22h30 le Dimanche 28 août

**Article 1P. Organisation**

**L'Association Sportive Automobile des Vallées** organise les samedi 27 et dimanche 28 août 2016  
le

**31<sup>ème</sup> Rallye Régional des Vallées**

en qualité d'organisateur **administratif et technique** avec le concours des municipalités de  
Remiremont, Cleurie, Eloyes, Saint-Etienne les Remiremont et Saint Nabord.

Le présent règlement a été approuvé par le CRSA Lorraine-Alsace sous le numéro 28 en date du  
27/06/16 et reçu le permis d'organisation de la FFSA sous le Numéro 647 en date du 27/06/16

**Comité d'Organisation**

Président : Jean-Michel MARTIN .....  
Membres : Elisabeth LOUIS - Guillaume DUVAL - Pascal MARTIN - Franck MEUNIER – Jean-Louis RIBLET  
Bernard DAVAL – Antoine LAPOIRIE – Mickael THIRIET – Michel BAHLINGER.

Secrétariat du Rallye : ASA des Vallées  
12bis rue du Général Humbert - BP 40082  
88203 REMIREMONT Cedex  
Tél : 03.29.62.26.33. Mail : [asavallees@wanadoo.fr](mailto:asavallees@wanadoo.fr)  
Tél : 06.09.25.53.60. Mail : [jm-martin88@wanadoo.fr](mailto:jm-martin88@wanadoo.fr)

## 1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des CS :	Jean-Jacques	HUBER	10866/0323
Membres du Collège :	Claude	CONDAMIN	122813/0314
	Gérald	LAURENT	2310/0314
Directeur de Course :	Daniel	BLANQUIN	1941/0308
Directeur de Course Adjoint :	Jacqueline	EHLINGER	183132/0304
Adjoints à la Direction de Course :	Matthieu	BERST	145079/0323
	Jean	SINGER	164561/0308
Directeur Epreuve Spéciale n°1-3-5 :	Jan-Hug	HAZARD	1505/0304
Directeur Epreuve Spéciale n°2-4-6 :	Jean-Jacques	SICHLER	17673/0323
Médecin ES n°1-3-5 :	Jean-Claude	EHLINGER	236682/0304
Médecin ES n°2-4-6 :	Michel	WIEDENKELLER	146262/0312
Commissaire Technique Responsable :	Emile	TENA	124058/0305
Commissaires Techniques :	Jean-Pierre	WROBEL	169599/0322
	Denis	DERCHE	33547/0314
	Michel	SALTZMANN	15471/0307
	Michel	LORRAIN	105082/0304
	Daniel	HAEFFELIN	12679/0323
Chargés des relations avec les concurrents :	Monique	FRANCE	29181/0409
	Jean-Christophe	LOUDIN	236865/0204
Chronométrage et classements informatiques :	Gérard	PEUREUX	11719/0305
Chronométreur ES n°1-3-5 :	Odile	PEUREUX	11716/0302
	Nancy	GIETZ	220615/0307
Chronométreur ES n°2-4-6 :	Christian	GERMAIN	12893/0312
	Emilie	REMY	232415/0308
Juge de faits :	André	DELLA TORRE	15060/0308
	Martial	PEUGEOT	44386/0411
Responsable des Commissaires ES n°1 :	Daniel	ROBERT	8103/0314
Responsable des Commissaires ES n°2 :	Michel	BAHLINGER	161132/0313
Responsable parc :	Daniel	ROBERT	8103/0314
Dépanneuse ES n°1 :	Garage Prestige Automobile	Saint-Etienne	
Dépanneuse ES n°2 :	Garage Peugeot	Remiremont	
Ambulances :	Arnould Bourbon	Saint-Nabord	
Equipe de désincarcération :	E.S.C.		
Responsable coordination sécurité ES n°1 :	Jean-Louis	RIBLET	21554/0313
Responsable coordination sécurité ES n°2 :	Guillaume	DUVAL	144582/0313
Responsable intendance :	Pascal	MARTIN	172744/0313
Voiture tricolore :	Franck	MADER	187564/0323
Voiture autorité :	Jean-Michel	MARTIN	27433/0313
Voiture damier :	Thierry	LOUVIOT	176193/0313
	Elisabeth	LOUIS	1287/0313
Secouristes :	CFS 88 Golbey		

## 1.2P. ELIGIBILITE

Le 31ème Rallye Régional des Vallées compte :

- pour la Coupe de France des Rallyes 2016 (Coefficient 2), et le trophée PIRELLI.
- pour le Championnat des Rallyes du Comité Régional du Sport Automobile Lorraine-Alsace,
- pour le challenge interne 2016 de l'ASA des Vallées

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront par mail, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour **les vérifications administratives qui auront lieu le samedi 27 août 2016 de 14h à 21h, vérifications techniques de 14h10 à 21h10 au Palais des Congrès de Remiremont.**

Les vérifications finales seront effectuées : au Garage Prestige Automobile  
12, rue des Poncées 88200 Remiremont

Taux horaire de la main d'œuvre : **60€ ttc**

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS et PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT- INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 31<sup>ème</sup> Rallye Régional des Vallées doit adresser au secrétariat du Rallye la **demande d'engagement** ci-jointe, dûment complétée, avant le **16 août 2016 à minuit** (cachet de la poste faisant foi) accompagnée du montant des droits d'engagement (chèque à l'ordre de l'ASA des Vallées). **La confirmation d'engagement se fera obligatoirement par mail** (Merci de vous procurer une adresse pour ceux qui n'en n'ont pas).

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **90** voitures au maximum. Toutefois, celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à **120** voitures sur l'ensemble des 3 rallyes.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :  
- avec la publicité facultative des organisateurs : **320 €**  
- sans la publicité facultative des organisateurs : **640 €**  
Licenciés ASA des Vallées : (pilote et copilote) : **280 €**  
1 licencié ASA des Vallées : (pilote ou copilote) : **300 €**

**3.1.12P.** **La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.** Les demandes d'engagement seront disponibles uniquement sur internet, aucun courrier ne sera envoyé.

**3.2.7P** Briefing écrit obligatoire : Conforme au règlement standard F.F.S.A.

**3.3P.** **Ordre de départ** : selon règlement standard des Rallyes 2016

## ARTICLE 4P. VOITURES et EQUIPEMENTS

### 4.3P. ASSISTANCE :

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée sur le Champ de Mars à Remiremont (**une seule voiture d'assistance par équipage**).

### 4.3.2.1P. Parc d'assistance :

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.

- D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.

- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.

**La pénalité par défaut d'extincteur et / ou de bâches dans les parcs est de 200 euros.**

### 4.6P Identification des voitures :

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

***L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.***

**4.6.2 Un logo noir sur fond blanc, SECURITE de 520 x 110 mm devra figurer sur la partie inférieure des vitres arrières latérales des voitures : 000 – 00 et 0.**

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES et INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye Régional des Vallées représente un parcours de **130,20km**

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte **6 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **38,4km**

Les épreuves spéciales sont :

ES n° 1 – 3 – 5 de 4,9km

ES n° 2 – 4 – 6 de 7,9km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

#### 6.2.6P.

Les reconnaissances auront lieu le :

**Samedi 27 août de 9h à 17h.**

**3 passages maximum par E.S.**

#### 6.2.7.

**PENALITES : RECONNAISSANCES EN DEHORS DES JOURS ET HEURES AUTORISES, OU NON RESPECT DU NOMBRE DE PASSAGES :**

- départ refusé
- amande identique à la valeur de l'engagement du rallye
- demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA

**LES TROIS PENALITES SERONT CUMULEES**

**DES CONTROLES PEUVENT ETRE EFFECTUES PAR LA F.F.S.A.**

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT du RALLYE

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

**7.2.11P.** La couleur des chasubles utilisées par poste devra être en adéquation sur le terrain et dans le règlement avec les RTS.

**7.5.17.3P.** Si l'organisateur a prévu des dépanneuses ou d'autres moyens (4x4, appareils de levage, etc.) ces moyens seront utilisés uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou pour la Direction de Course à évacuer des voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même dans les bas-côtés, est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

## ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 10P. PRIX

**Prix en espèces : environ 7500€ + 30 coupes (cumulables)**

	Premier	Deuxième	Troisième	Quatrième
<b>SCRATCH</b>	<b>300€</b>	<b>200€</b>	<b>100€</b>	
<b>CLASSE</b>				
<b>de 1 à 3 partants</b>	<b>320€</b>	<b>réduit à 160€ si 1 seul partant</b>		
<b>de 4 à 8 partants</b>	<b>320€</b>	<b>80€</b>		
<b>de 9 à 15 partants</b>	<b>320€</b>	<b>100€</b>	<b>80€</b>	
<b>+ de 15 partants</b>	<b>320€</b>	<b>150€</b>	<b>100€</b>	<b>50€</b>

**Equipage 100% Féminin : 1<sup>er</sup> classé : 250 € si au moins 6 partants ; 160 € si au moins 3 partants.**

Deux Commissaires de Route méritants seront récompensés par un prix.

### 10.1. Remise des prix

Conforme au règlement standard FFSA

La remise des prix se déroulera : Le dimanche 28 août à 22h30 au Palais des Congrès 1<sup>er</sup> étage, Remiremont.

**Les prix seront remis aux lauréats, en cas d'absence, merci de mandater une tierce personne et de nous en informer par écrit.**